



Compte-rendu du CHS-CT du 23/09/2016

Ou combien de bons points pour une image...

Divers sujets ont été abordés après lecture des liminaires et avant ouverture de l'ordre du jour :

- **Incendie de la Trésorerie de Vimy** : les locaux ont été décontaminés, un expert de Pas-de-Calais Habitat est passé la semaine dernière pour vérifier le nettoyage. Les travaux commenceront dès que les locaux seront vidés par la DDFiP, il faudra compter environ 2 mois de travaux.

Nous espérons que le long délai d'attente subi par les agents de la trésorerie de Vimy permettra une remise en état correcte pour de meilleures conditions de travail.

- **Bilan exercice incendie** : un bilan qualifié d'assez catastrophique :

Des exercices incendie ont été réalisés sur l'ensemble du département sur les sites disposant d'un parking privatif. En raison des normes VIGIPIRATE, aucun rassemblement sur la voie publique n'est autorisé.

Un appel à la formation guide file/serre file sera très prochainement proposé par le CHS-CT. En cas d'absence de volontaires la Direction imposera la formation.

Nous vous invitons dès à présent, et sans attendre que l'information vous arrive, à postuler auprès de la secrétaire-animatrice du CHS-CT

(sylvie.heroguer@finances.gouv.fr) avec copie à votre responsable de service.

Le Délégué Départemental à la Sécurité (M. VENEL) s'assurera de la mise à jour des plans d'évacuation des sites du département ainsi que des listes guide-files / serre-files sur les sites où il y a déjà des volontaires.

Un bilan particulièrement catastrophique sur le bâtiment FOCH qui abrite 2 Trésoreries et des services de Direction a été une nouvelle fois constaté, le système automatique d'alarme ne fonctionnait pas ou très mal (pas assez sonore) et ce depuis près de 2 ans. Un système de sécurité BAAS (Bloc Autonome d'Alarme Sonore) a été récemment installé à chaque étage du bâtiment. Ce système, non automatique, est loin d'être satisfaisant dans un bâtiment si étendu.

Une demande de remplacement du système d'alarme a été réalisée auprès de la Préfecture de région, la Direction a quelques espoirs d'obtenir des crédits en provenance soit de la Préfecture, soit de la Direction Générale.

L'intersyndicale a souligné les dangers de travailler dans ces locaux d'autant qu'en connaissance de cause, la Direction a dernièrement installé de nouveaux services dans ce bâtiment.

En cas de non réparation du système d'alarme, l'intersyndicale incitera au droit de retrait les agents de FOCH à compter du 1er février 2017.

- **réactivation du plan VIGIPIRATE élargi** : aucun exercice de confinement n'est prévu car nous ne sommes pas une cible particulière !

Des affiches, rappelant le comportement à suivre en cas d'attentat ont été apposées sur l'ensemble des sites du département.

1) Point sur le Groupe de Travail du 30 août 2016 :

- de nombreux arrêts de travail liés à des chutes sur le parking extérieur de l'immeuble BRASSART et sur le parvis de la place FOCH : la Direction est en attente d'une réponse de la mairie pour des travaux éventuels. En attendant la matérialisation d'un cheminement est envisagée.
- les fiches de signalement toujours en nombre croissant : nous avons interrogé la Direction sur les suites données à ces fiches : les agents sont-ils contactés des mois après l'agression pour connaître leur ressenti? Il nous semble important de ne pas classer ces fiches trop rapidement, et de faire attention à ce que, quelques mois après, l'angoisse de l'agent soit bien retombée.

L'ensemble des fiches de signalement est adressé à la correspondante sociale, Mme Patricia REGNIER, pour analyser et veiller à la mise en place d'un suivi si nécessaire. Elle peut alors proposer à l'agent une orientation vers un psychologue. Toutes les fiches ne font pas systématiquement l'objet d'un suivi ou d'une orientation particulière.

Un bilan national des suites données aux fiches de signalement a été publié au mois d'août sur Ulysse national. Pour ce bilan, il nous semble étonnant d'apprendre que seules 117 plaintes ont été déposées par des agents, 123 dénonciations des faits par l'administration (article 40 Code de Procédure Pénale) et 121 lettres de mises en gardes adressées aux contribuables. Cette intervention a au moins permis au Président de prendre connaissance de l'existence de ce bilan. La Division des Ressources Humaines est chargée de se renseigner sur ses composantes et les données de ce bilan qui nous semblent faible en volume de suites en comparaison des chiffres de la DDFiP du Pas de Calais (58 fiches de signalements déposées en 2015)

2) Utilisation des crédits :

- **Parking Béthune** : passerait d'environ 70 places à 85 (environ 15 places de plus) ! Tout en gardant l'espace piéton. 14 000 € de terrassement et 3 600 € pour la peinture.

15 jours de travaux sont prévus, ils pourraient commencer très rapidement.

- **achat de mini-stations laserrière** nettement moins lourd que le matériel actuel (5 kilos la mini-station contre 14 kilos actuellement) et plus fonctionnel. Cette mini-station dispose d'un carnet enregistreur qui permet de basculer, sans retraitement, sur le portail informatique. Si l'administration fournit effectivement de quoi travailler aux agents du cadastre, ce nouveau matériel serait un plus pour la mise à jour du plan au niveau urbain et une avancée pour les conditions de vie au travail de nos collègues géomètres.

*Il a été décidé d'investir dans **une** mini-station pour le département et ce à titre d'exemple. Nous en demandons une par résidence pour bénéficier d'un tarif avantageux (1 762 € par 3 contre 1 918 € à l'unité) et effectuer une comparaison à plus grande échelle et qui sait, servir d'exemple à d'autres départements.... Cette dépense remplit totalement les critères d'utilisation des crédits du CHS-CT et notamment le critère d'exemplarité. Un des principes des CHS-CT est de répondre à une situation inédite dans une direction permettant de tester une action. Et encore plus que tout cette dépense permettra une amélioration concrète des conditions de vie au travail des agents.*

Contrairement à nos attentes la répartition des votes s'est faite comme suit :

CFTC 1 voix contre

CGT 1 abstention

SFIP 2 voix pour

FO 2 voix pour

En conclusion, SFIP a souhaité qu'après chaque engagement de crédits, un point d'étape budgétaire soit présenté aux membres du CHS-CT pour envisager d'autres dépenses avant la fin de l'année et ne pas rendre du budget à la DG.

3) Examen des projets immobiliers :

Nous entamons enfin la partie la plus lourde de ce CHS-CT et la plus polémique.

6 points à l'ordre du jour pour au final pas moins de 10 déménagements et voilà en résumé les débats tenus en instance :

- les organisations syndicales : soyez alerté, M. le Président, qu'il est souvent dangereux de « mettre le carrosse avant les poneys » ! Prenez votre temps afin d'assurer les meilleures conditions de travail à vos agents.

- le Président et son équipe : « tant que sur le papier l'image des fusions ou restructurations est donnée peu importe le reste ». Entendons par là : si pour la DG, nos objectifs en termes d'Adaptation des Structures au Réseau sont remplis tant pis pour les conditions de travail des agents !

Il faut dire que les éléments fournis en amont de l'instance par l'administration ne nous laissaient que peu d'espoir sur la teneur des débats :

- des fiches d'impact creuses, sans les éléments nécessaires à la formalisation d'un avis éclairé (tant pour nous que pour l'équipe de Direction qui a normalement pourtant dû travailler ces projets...) !
- des rapports du Médecin de Prévention et de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail fournis pour 3 projets sur 6 seulement et dont les préconisations ne sont pour l'administration que de simples constats n'ayant aucune force contraignante ;
- des plans vétustes, loin d'être à jour ;
- des règles de gestion aux oubliettes et, sur ce point, l'absence de certains membres du Pôle Etat, Stratégie et Ressources s'est lourdement fait ressentir.

Si le CHS-CT n'est ni un CTL ni une CAP nous rappellerons simplement les termes de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail : « la fiche d'impact peut utilement mentionner (pour permettre un débat constructif et aider aux décisions) une description de l'opération envisagée, le nombre de personnes concernées par l'évolution, leur localisation, leur catégorie, leur métier, la nature des impacts, les éventuelles répercussions sur les autres services, les changements d'organisation et d'outils, ainsi que des éléments d'information sur la conduite du projet ».

Tant d'incertitudes et de « peut-être », tant de considération pour vos conditions de travail nous ont amenés à ne pas voter sur des projets qui n'en sont pas. Pour la quasi-totalité des projets présentés l'ensemble des organisations syndicales a demandé un report de vote à une prochaine instance afin de pouvoir se prononcer sur des projets concrets sans « si ».

Le CTL relatif à ces sujets se tiendra bien le 6 octobre prochain sans avis du CHS-CT. Le Président envisage (éventuellement) de remettre les projets retoqués à l'ordre du jour d'un prochain CHS-CT dont la date n'a été qu'envisagée, peut-être en février 2017.

Quelques détails sur les 6 projets à l'ordre du jour :

- Fusion des Trésoreries de Fruges et Hucqueliers *ou des locaux médiocres pour des conditions de travail qui ne seront pas améliorées*

Les locaux de Fruges et d'Hucqueliers ne présentent ni l'un ni l'autre des dispositions optimales en termes de conditions de vie au travail, la précipitation de la direction à fusionner les deux équipes, interdit toute recherche d'un nouveau local.

De plus, il semble compliqué d'« évoluer vers une spécialisation des agents en fonction des métiers du SPL en deux ou trois pôles ayant un champ de procédures homogène et séparable » tel que le préconise la fiche d'impact, quand la nouvelle équipe, plus étoffée, ne comptera que 4 personnes au lieu de 6.

Des travaux permettraient de mettre en place une entrée pour tout public à l'avant du bâtiment (emplacement de l'actuel garage) mais ils seraient trop coûteux.

Le calendrier des travaux devrait être respecté pour permettre l'installation des agents au 1^{er} janvier, même si la direction reconnaît la difficulté de réhabiliter le rez-de-chaussée alors que les agents de Fruges travaillent dans les locaux.

La question de la sécurité de fonctionnement du poste est soulevée. La trésorerie fusionnée se répartira sur deux étages et l'effectif réduit de 4 personnes, plus un chef de poste, laisse supposer l'isolement de l'agent d'accueil.

➤ Fusion des Trésoreries d'Hesdin et Campagne-les-Hesdin- transfert de la mission hospitalière à la Trésorerie de Montreuil

Premier projet non réalisable dans le calendrier imparti !

Un locataire occupe l'ancien logement de fonction, et ne sera pas parti avant le 1^{er} janvier.

Au 1^{er} janvier, il n'y aura donc plus qu'un comptable, mais les équipes seront installées sur deux résidences, bref des conditions de travail rêvées !

Le parking actuel est insuffisant, un stationnement pourrait être prévu dans la rue en sens unique et débouchant sur une route réputée dangereuse.

4 mois de travaux sont prévus.

Au niveau des emplois, un poste de A disparaît et un poste B est transféré avec la mission hospitalière à Montreuil, ce qui permettra, selon les termes de la fiche d'impact, d'avoir une équipe « plus étoffée ».

Le CHSCT refuse d'émettre un avis sur du vent.

Le Président affirme sa volonté de réaliser le projet pour le 1^{er} janvier, en suivant, au maximum les préconisations du rapport de l'ISST et du MP, et en se passant de l'avis du CHSCT. Il maintient la présentation du projet au CTL du 6 octobre.

➤ Transfert de la partie Entreprise du SIP-E de Lillers vers le SIE de Béthune

Au niveau des emplois, 3 B et 2 C sont transférés. Dans les faits, 3 B travaillent sur la mission.

Deux agents en renfort ont été affectés depuis plus d'un mois afin d'assainir une situation devenue déplorable en raison du sous-effectif constant. La fiche d'impact précise que « le service comporte un effectif réduit (5 agents) qui ne permet pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'exercice des missions ». **Effectivement**, si l'effectif réel avait été de 5 et non 3 agents, peut-être n'aurions-nous pas eu besoin de déplacer la mission à Béthune contraignant ainsi les usagers et les agents, à un déplacement, de 13 km, qui n'améliore en rien les conditions de vie au travail surtout aux heures de pointe.

Le transfert de 5 emplois aggrave le sureffectif à Lillers et le sous-effectif à Béthune.

Il n'y a actuellement aucune certitude sur le nombre d'agents qui suivront leur mission de Lillers à Béthune. Pourtant, le transfert se fera au 1^{er} janvier 2017.

Parallèlement, le service de l'enregistrement de Béthune est déplacé pour permettre l'accueil de la partie SIE de Lillers dans les locaux.

L'installation du service de l'enregistrement est prévue dans les locaux actuellement occupés par la cellule renfort et expertise du SIP. Un box serait attribué au service de l'enregistrement mais serait récupéré par le SIP pendant les campagnes. **Un protocole sera-t-il nécessaire ??**

Le service de l'enregistrement étant toujours partie intégrante du SIE, il n'y aura pas de double caisse et les paiements devront être acheminés par les agents vers la comptabilité, en traversant le hall d'accueil, quelquefois bondé (et de plus en plus souvent vidé du public).

Pas de solution proposée par la direction pour la réception dense (selon notre connaissance de la mission, le Pôle métier n'ayant transmis aucune donnée chiffrée !) du service de l'enregistrement en l'absence de box. Pour éviter le transport de liquidités, un TPE pourrait être installé !

Afin d'isoler les services du SIP, de l'enregistrement, une cloison va être posée.

Les agents du SIP ont l'habitude de rejoindre leur box en traversant l'espace dédié actuellement à la cellule renfort et expertise, ils devront dorénavant changer d'itinéraire.

Bien que le projet de création d'un SPF-E soit de nouveau proposé par la direction pour 2017, il est urgent de déplacer les agents de l'enregistrement, quitte à les déménager de nouveau dans un avenir très proche. Leur installation au SPF semblerait permettre d'éviter un double déménagement, mais n'est pas envisageable. Les deux SPF disposent chacun d'un guichet qui pourrait faciliter la réception pour les agents de l'enregistrement. Leur situation au premier étage du bâtiment, sans ascenseur, ne permettrait pas la réception du public de l'enregistrement, selon la direction, en majorité des personnes âgées.

Si le projet de création de SPF-E venait à être validé par la DG, gageons que le public âgé, incapable actuellement de monter un étage, se verra ragailardi par cette future restructuration et que leur réception au guichet actuel du SPF ne posera plus de problème.

➤ Fusion des SIP d'Arras Est et Ouest

Nous cherchons encore les raisons de cette fusion si ce n'est l'application de la démarche stratégique qui prône le rapprochement de deux services identiques sur un même site pour obtention d'un bon point ! Quels sont les bénéfices de la fusion sur l'organisation du travail ? Si ce n'est améliorer les conditions de travail, la santé physique et mentale des agents concernés ? Voilà là une mission propre au CHS-CT mais malheureusement la fiche d'impact présentant le projet n'offre (là non plus) aucune garantie ! Quid de l'encadrement futur : combien et surtout qui ???

Un point positif tout de même plus de protocole d'accueil à gérer !

➤ Fusion de la Trésorerie d'Isbergues et de la Trésorerie de Lillers et transfert du recouvrement vers le SIP de Lillers

Quelques chiffres pour illustrer nos inquiétudes :

- un nombre d'articles qui passera de 17 789 à 69 708 ;
- un accueil recouvrement de 8 892 usagers en 2015 auxquels s'ajouteront 5 174 usagers supplémentaires en 2017 (soit 1 372 pour St Venant, 3 802 pour Auchel, pas de chiffres communiqués pour Isbergues) ;
- pour 2 agents supplémentaires : un en provenance de la Trésorerie d'Auchel, un par redéploiement interne (*bref on déshabille Pierre pour habiller Mathieu !*)

Résultat : 2 emplois pour 52 000 articles contre 4 emplois pour 64 000 articles à Calais et environ 105 usagers par jour lors de la campagne recouvrement 2017.

Réponse du Président : « s'il est écrit dans la fiche d'impact que ça ira mieux ainsi c'est que ça ira mieux »

➤ Rattachement de l'enregistrement à la publicité foncière au sein d'un service SPF-E

2 sujets en un : la mise en place des SPF-E de Boulogne et Arras et les dommages collatéraux sur Arras (déménagement du PCR) :

- Inquiétudes applicatives toujours : Fidji enregistrement sera-t-il opérationnel au 1^{er} novembre 2016 ? A ce jour il n'est pas question d'un nouveau décalage... En même temps il n'est pas non plus question d'une mise en application certaine !
- Inquiétudes des agents du Pôle Enregistrement, actuellement détachés, quant à leur gestion au quotidien et ce jusqu'à régularisation de leur affectation.
- Inquiétudes quant à l'avenir du PCR au niveau départemental : nous en saurons plus (sans doute) au CTL du 24 novembre 2016 ;
- Inquiétudes quant à l'espace nécessaire au regard des futurs projets sur Arras Diderot (SPF de St Pol, PCR de Lens...). : on nous confirme l'arrivée prochaine du SPF de St Pol à Arras, et on nous affirme (par 3 fois !) « pas de changement » au sein du PCR d'Arras en termes d'effectif.

Nous nous sommes faits confirmer la mise en place d'une zone d'attente avec bouton d'appel au sein du SPF-E d'Arras, l'installation d'une paroi vitrée au sein de ce même service et la mise à disposition d'un box de l'ex SIE d'Arras Est pour les agents du PCR d'Arras. La Direction veillera aux conditions d'installation du mopieur destiné au PCR d'Arras (présence de VMC dans le local d'archives).

Nous nous étonnons toujours que ce qui est nécessaire à la mise en place d'un SPF-E sur Arras ne le soit pas sur Boulogne (dixit la DG et GF-3A !). D'autant que, sur Arras, un déménagement entraîne un autre : le PCR dont l'avenir reste flou. Les nombreux « peut-être » du Président du CHS-CT venus rythmer la séance nous permettant de douter de ses certitudes à ce sujet.

En conclusion, 6 projets menés à terme malgré nos refus et nos revendications, 6 bons points pour une image accordée par la Centrale. Mais pour vous, agents de la DDFIP du Pas-de-Calais, quelle image avez-vous de votre Direction si ce n'est un désintérêt total de vos conditions de travail !

4) Questions diverses :

Remplacement du médecin de prévention sur Arras : le docteur DELEPLACE partira en retraite à compter du mois de février, à ce jour aucun remplacement n'est envisagé. Dès la liminaire SFiP s'est inquiété de cette situation en rappelant le rôle essentiel de l'ensemble des acteurs de prévention.

Le Dr DELEPLACE, elle-même, nous a informés qu'à ce jour aucune recherche d'un médecin remplaçant n'a été effectuée.

Nous espérons que l'absence d'un médecin de prévention ne pénalisera pas davantage la santé des agents d'un département aussi étendu.

A travers ces lignes, Agents des Finances Publiques, voyez le peu de considération que votre Direction vous porte. Que d'incertitudes, de « peut-être », de « on verra » qui demain deviendront votre quotidien. Comment assurer sereinement et sans conséquences sur vos vies professionnelles et personnelles vos missions dans ce climat anxiogène ?

Il est temps de se révolter pour sauvegarder nos missions, notre administration, notre service public et finalement notre santé. Si ce n'est par le dialogue constructif, ça le sera par la lutte !

Alors REPRENONS TOUT

Vos représentants en CHS-CT :



Catherine PAYEN – Catherine VERDAUX (*titulaires*)

Wilfried GLAVIEUX (*suppléant*)

Laurence MOUTIN-LUYAT (*experte*)